



OBJET DE LA SÉANCE	Conseil communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	22 septembre 2022 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil communal Municipalité Mme Mary-Laure Morel, huissière Presse : Arnold Grandjean
ABSENTS, EXCUSÉS	Mmes Elodie Gallay, Aurore Humen, Christine Morel et Vera Michalski MM. Christian Bezançon, Pierre-André Blanchard, Hervé Buffet, Damien Isely, Alain Lambercy, Yvan Lugeon, René Minnig, François Morel et Marc Vermot
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	M. Maher Hachem
DISTRIBUTION	À tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	05.12.2022

Accueil et bienvenue

Le président M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 20h15 h. Il salue les conseillers et conseillères ainsi que la Municipalité et les remercie d'être présents, ainsi que la presse.

Appel

21 conseillers·ères répondent à l'appel

Mmes Elodie Gallay, Aurore Humen, Christine Morel, Vera Michalski et MM. Christian Bezançon, Pierre-André Blanchard, Hervé Buffet, Damien Isely, Alain Lambercy, Yvan Lugeon, René Minnig, François Morel et Marc Vermot sont excusés.

Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

La Municipalité est au complet.

Ordre du jour

1. **Acceptation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022**
3. **Assermentation d'un conseiller**
4. **Préavis municipal n°03/2022 « Réaménagement de la place de jeux sise chemin du Sinat »**
5. **Préavis municipal n°04/2022 « Arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024 »**
6. **Préavis municipal n°05/2022 « Demande d'une autorisation d'emprunter à court terme »**
7. **Communications du Bureau**
8. **Communications de la Municipalité**
9. **Propositions individuelles et divers**

1. **Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022**

Mme Jocelyne Penel fait remarquer qu'il manque le mot « Municipalité » après « le rapport de la » au point 3 à la page 3, ligne 9.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la correction par un vote à main levée avec remerciements à son auteur.

3. **Assermentation d'un conseiller**

L'assermentation du remplaçant de M. Jean-Marie Guignard, démissionnaire, se fera lors de la séance du Conseil du 03.12.2022.

4. **Préavis municipal n°03/2022 « Réaménagement de la place de jeux sise chemin du Sinat »**

Le Président passe la parole au Municipal en charge du préavis, M. Caroly Schopfer.

M. Caroly Schopfer précise que le montant servira à rénover une partie des jeux de la place.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission, **M. Jérémy Faillétaz**, qui lit son rapport. A la fin de la lecture, le Président remercie la commission et son rapporteur.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Bédard demande la situation exacte de cette place de jeu. M. Caroly Schopfer précise qu'il s'agit de la place pour petits enfants et non le terrain multisport clôturé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote

du préavis n°03/2022

Résultat du vote : 21 oui et 0 non

Le Conseil communal

- Vu le préavis n° 03/2022 de la Municipalité
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ▪

décide

- D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de la réfection de la place de jeux sise chemin du Sinat.
- D'autoriser la demande de crédit de CHF 45'000.00 (quarante-cinq mille francs).
- D'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt aux meilleures conditions du moment.
- D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs.

5. Préavis municipal n°04/2022 « Arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024 »

Le Président passe la parole au Syndic, **M. Didier Amez-Droz**.

M. Didier Amez-Droz explique que les taux d'imposition ne changeront pas en cas d'acceptation du préavis. L'impôt communal reste à 64 % et l'impôt foncier à 0.3 pour mille.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission, **M. Blaise Arlaud**, qui lit son rapport. A la fin de la lecture, le Président remercie la commission.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

Le Conseil communal

- Vu le préavis n° 04/2022 de la Municipalité
- Vu le rapport de la commission des finances chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- D'adopter l'Arrêté d'imposition de la Commune de Montricher pour les années 2023 et 2024 tel qu'il figure en annexe au présent préavis dont il fait partie intégrante.
- De transmettre cet Arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Résultat du vote : 21 oui et 0 non

6. Préavis municipal n°05/2022 « Demande d'une autorisation d'emprunter à court terme »

Le Président passe la parole au Syndic, M. Didier Amez-Droz.

M. Didier Amez-Droz explique que la Commune doit des montants pour la péréquation à l'Etat, alors qu'elle n'a pas encore touché les impôts de tous les contribuables, en particulier les impôts anticipés, jusqu'à la taxation définitive de tous les contribuables, ce qui peut durer longtemps. Ces montants représentent plusieurs millions et la Commune n'a pas les liquidités pour payer les factures de péréquation actuellement.

1. Le Président passe la parole au rapporteur de la commission, **M. Blaise Arlaud**, qui lit son rapport. Trois amendements, dont le but est de limiter ces emprunts aux seules dépenses liées aux charges de péréquation, sont proposés par la commission. A la fin de la lecture, le Président remercie la commission et son rapporteur.

La discussion est ouverte.

Mme Anne-Laure Vanolli demande quel est la prévision pour 2023. M. Amez-Droz pense que la situation va se détendre étant donné que les montants de la péréquation devraient être inférieurs en 2023.

M. John Desmeules explique que, étant donné que les montants de la péréquation sont basés sur les impôts des années précédentes, il aurait été possible d'anticiper les différences actuelles. Il demande comment expliquer que la Commune paiera des intérêts sur l'emprunt alors que des projets importants ont été financés les années précédentes. Il aurait été possible de réduire ces investissements ou de les amortir sur une plus longue échéance.

M. Didier Amez-Droz rappelle que le taux d'impôt n'est pas modifié. Il rappelle que la Commune n'avait pas de plafond d'endettement auparavant. Maintenant qu'il existe, la Commune peut emprunter pour se financer. M. Didier Amez-Droz espère que la situation reviendra à la normale prochainement avec les nouveaux montants de la péréquation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote des amendements proposés par la commission.

Le Conseil communal

- Vu le préavis n° 05/2022 de la Municipalité
- Vu le rapport de la commission des finances chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Etant donné les amendements proposés par la commission

décide

- D'accepter les trois amendements au préavis n°05/2022 proposés par la commission y relative, qui demandent de limiter ces emprunts aux seules dépenses liées aux charges de péréquation.

Résultat du vote : 20 oui et 1 non

Le Président donne à nouveau la parole à l'Assemblée.

Mme Anne-Laure Vanolli demande quel est l'impact de l'augmentation du taux d'intérêt nominal de la BNS.

M. Didier Amez-Droz répond qu'en effet, les taux négatifs ne sont plus d'actualité, mais il pense que les conditions d'emprunt seront favorables.

Mme Anne-Laure Vanolli demande quel est le taux attendu.

M. Didier Amez-Droz répond qu'il ne sait pas encore.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote du préavis

Le Conseil communal

- Vu le préavis n° 05/2022 de la Municipalité
- Vu le rapport de la commission des finances chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Etant donné les amendements proposés par la commission

décide

- D'approuver le préavis n°05/2022 autorisant la Municipalité à emprunter à court terme afin d'honorer ses engagements lorsque la trésorerie est momentanément insuffisante (facilité de trésorerie)
- D'autoriser la Municipalité à négocier ces emprunts auprès d'établissements financiers Suisses pour un montant total ne dépassant pas CHF 4'700'000.00 (quatre millions sept cent mille francs) aux meilleures conditions du marché et au moment qu'elle jugera opportun.
- De valider cette autorisation jusqu'au 31 décembre 2026.

Résultat du vote : 16 oui et 5 non

7. Communications du Bureau

M. Sylvain Freymond donne les prochaines dates importantes :

- 3 décembre 2022 : séance du Conseil communal, un repas suivra la séance
- 12 novembre 2022 : séance de la commission de gestion avec la Municipalité (à confirmer)
- 15 ou 17 novembre 2022 : séance de la commission des finances avec la Municipalité (à confirmer)

8. Communications de la Municipalité

M. Norbert Penel explique que le projet de rénovation du chalet de Chardève se poursuit. Une demande de subvention à l'Etat a été faite une année auparavant et a retardé le projet. La mise à l'enquête s'est terminée récemment et le retour de la Commune de L'Isle ne devrait pas tarder. Les travaux pourront ensuite commencer.

M. Caroly Schopfer annonce que la Commune de Hautemorges a demandé à la Commune de Montricher si elle pouvait mettre à disposition ses surplus d'eau de pompage pour les besoins de défense incendie. Ce sujet sera traité par la Municipalité dans le cadre des travaux sur la station de pompage.

M. Schopfer annonce également que la Municipalité a décidé de procéder à des économies d'énergie en coupant l'éclairage public de 22h00 à 5h00.

M. Cédric Beaud donne des informations concernant les écoles. Il précise que 1017 élèves sont scolarisés dans le groupement scolaire, dont 25 en provenance d'Ukraine depuis cet été. Les effectifs du collège de Montricher sont stables. Le parascolaire fonctionne bien et les places pour le repas de midi sont toutes occupées. La politique d'accueil parascolaire de l'ASIABE est en constante évolution avec des regroupements

possibles des différents réseaux d'accueil de jour et sera un défi pour les années à venir, avec un possible réseau d'accueil de jour du Pied du Jura. M. Beaud reviendra prochainement sur le sujet avec d'avantage d'informations.

M. Pierre-Yves Morel rappelle que la charte du Parc du Jura vaudois a été validée par la Commune. Elle est en cours de validation par les autorités fédérale. Une visite de l'OFEV a eu lieu en août. La décision finale devrait être communiquée en novembre. L'entrée en vigueur est prévue pour le 01.01.2023.

M. Pierre-Yves Morel annonce qu'une conférence publique intitulée « La forêt de demain » aura lieu le 3 novembre.

M. Didier Amez-Droz remercie le Conseil pour sa confiance lors des votes de préavis. Il rappelle que le projet de chauffage à distance est toujours en cours d'étude par la SEFA. La Municipalité reviendra sur le sujet prochainement.

9. Propositions individuelles et divers

Mme Delphine Lebouleur demande quel est le délai de réalisation de l'étude du projet de chauffage à distance.

M. Didier Amez-Droz répond que les études sont en cours et que les propriétaires des bâtiments situés à proximité qui pourraient être connecté seront contactés dans le cadre de ces études. Le délai estimé des études jusqu'à l'établissement d'un préavis est de deux ans environ.

Mme Delphine Lebouleur demande si la SEFA a déjà contacté la population.

M. Didier Amez-Droz dit que le mandat de la SEFA est en cours d'exécution et que le point sera fait prochainement sur l'avancement du dossier. Il est prévu que la SEFA contactes les riverains lors des études.

M. Blaise Arlaud demande comment la Commune souhaite utiliser les bâtiments de la parcelle du Lion d'Or.

M. Norbert Penel répond qu'un concours architectural sera lancé. Il rappelle que jusqu'à l'adoption du nouveau PACom, seuls 2 appartements peuvent être rénovés.

Blaise Arlaud demande si le cahier des charges du concours architectural sera soumis à l'approbation du Conseil.

M. Didier Amez-Droz répond que non. Il sera élaboré par la Municipalité.

Mme Anne-Laure Vanolli demande quel est le délai pour la mise en place des mesures d'économie d'énergie sur l'éclairage public. Elle demande si d'autres mesures sont prévues.

M. Caroly Schopfer répond que le délai est d'environ une semaine. Il précise que l'éclairage de Noël sera également coupé entre 22h et 5h.

Mme Anne-Laure Vanolli demande si des mesures seront prises concernant le chauffage.

M. Cédric Beaud répond que l'ASIABE a fait une réflexion sur le sujet. Il assure que des températures acceptables seront maintenues pour le personnel et les élèves. Aucune décision précise n'a été prise.

M. Didier Amez-Droz répond qu'une surveillance devrait être mise en place si les températures des bureaux sont abaissées afin d'éviter que le personnel ne mette en

place des chauffages individuels.

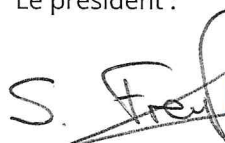
M. Walter Haenni annonce que des cambriolages ont eu lieu récemment à Montricher. La coupure de l'éclairage public la nuit risque de créer des conditions favorables aux vols.

Mme Delphine Lebouleur rappelle que les élèves ont eu l'habitude d'avoir la fenêtre ouverte durant le Covid et qu'un degré en moins devrait être supportable.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel.

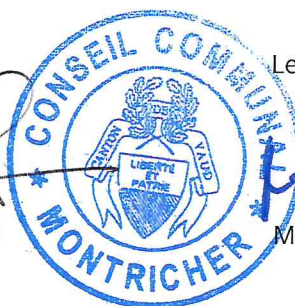
La séance est levée à 21h25.

Le président :


Sylvain Freymond

Le secrétaire :


Maher Hachem



Prochaines dates :

Dimanche 25 septembre 2022 Votations fédérales

Samedi 3 décembre 2022 Conseil communal

Jeudi 23 mars 2023 Conseil communal

Jeudi 29 juin 2023 Conseil communal